



MYPENSION.BE

Date : Le 15 janvier, 2017

Mots-clés : mypension retraite pension

Version : v01 2017-01-15 version initiale

Contenu

Premier pilier: Pension de base.....	1
Deuxième pilier: Pension complémentaire	2
Troisième pilier: L'épargne-retraite	2

Premier pilier: Pension de base

<https://mypension.onprvp.fgov.be/fr/mypension/Pages/default.aspx> (note: <https://> accès ne fonctionne pas (Statut janvier 2017), mais vous serez redirigé vers la sécurité <https://mypension.onprvp.fgov.be>), est une plate-forme en ligne mise en place par le gouvernement, où les travailleurs, les travailleurs indépendants et les fonctionnaires peuvent aller voir leur propre situation de retraite. De cette façon, le destinataire peut suivre d'une manière simple où ses choix professionnels pourraient l'amener. Vous avez juste besoin de votre carte d'identité électronique, votre code PIN et un lecteur de carte (la dernière génération de lecteurs de cartes bancaires peut être effectivement utilisée à cette fin).

L'intérêt est également d'identifier déjà où il y a des lacunes dans la connaissance du gouvernement. Avec des carrières mixtes, en effet, les informations ne sont parfois pas toujours à la disposition des autorités, et corriger les erreurs peut être fait plus tôt que tard.

Quelques possibilités offertes dans le cadre du premier pilier :

1. Vous pouvez vérifier quelle est votre première date possible de retraite (appelée P-date). Dans une carrière mixte (indépendant, employé, employé, dirigeant, etc.), vous pouvez regarder :
 - La date la plus proche de tous les systèmes ensemble
 - La date la plus proche pour chaque système séparément et leur impact sur les données provenant d'autres systèmes
2. Vous pouvez également demander vous-même votre pension en ligne via cette plate-forme.
3. Vous avez également un aperçu rapide et clair des périodes qui comptent pour votre pension.
4. Si des données sont manquantes ou affichées de manière incorrecte, la plate-forme offre la possibilité de les corriger.

Au cours de la retraite elle-même vous pouvez suivre facilement combien a été payé et sera payé.

Via YouTube , vous pouvez regarder des démos comment MyPension fonctionne, accessible via

<https://mypension.onprvp.fgov.be/fr/mypension/Pages/demos.aspx>

Deuxième pilier : Pension complémentaire

Depuis le 6 Décembre, 2016, vous pouvez aussi consulter sur ce site votre régime de retraite complémentaire, en plus de votre pension de l'Etat.

Donc, vous pouvez trouver ici :

1. S'il existe déjà une pension complémentaire.
2. Quel en est le montant actuel.
3. Ce qui se passe avec cet argent en cas de décès.
4. Tout cela d'une manière globale afin d'éviter la complexité de la paperasse de différents assureurs.

Ce système est un outil très utile, car l'information est présentée de manière assez uniforme. Le manque de transparence dans cette affaire complexe est supprimé dans une certaine mesure. Certains aspects du système sont les suivants :

- Des explications simples et visualisation de la situation.
- Calculs au 1er Janvier de l'année en cours.
- Pour chaque plan, les mêmes informations !
- Englobant tous les plans quels que soient les employeurs !
- Ici aussi, on peut réviser et traquer l'information manquante.

Troisième pilier: L'épargne-retraite

Le troisième pilier n'est pas inclus dans ce programme, donc aucune information n'est fournie. La raison sous-jacente est que le troisième pilier est un produit d'épargne plutôt qu'une pension.